



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: LS BAT Sàrl**, de siège social à, 1955 Chamoson
2. **Déclaration de faillite:** 02.12.2014
3. **Procédure:** sommaire
4. **Délai de production:** 16.02.2015
5. **Remarques:** La procédure susmentionnée, ouverte par décision du Tribunal d'Hérens et Conthey du 2 décembre 2014, sera liquidée en la forme sommaire (art. 231 LP) selon prononcé du 7 janvier 2015.
Délai pour les productions et revendications : 1 mois dès la présente publication
Les débiteurs et les personnes qui détiennent des biens de la société faillie, à quelque titre que ce soit, sont sommés de s'annoncer et/ou mettre les biens à la disposition de l'office dans ce même délai sous peine de droit (art. 324 CP).
But social : La gestion de projets immobiliers, le commerce d'immeubles, soit l'achat, la vente et la location d'objets mobiliers et immobiliers tant en Suisse qu'à l'étranger. Elle peut également effectuer pour son propre compte ou pour le compte de tiers tous travaux de constructions et de rénovations d'immeubles. Elle peut également effectuer toutes autres opérations mobilières, financières et commerciales en rapport direct ou indirect avec son but social.

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

01924181

